

# La chirurgie bariatrique

**Vous avez choisi de consulter pour votre perte de poids dans un établissement adhérant à la charte de qualité PACO.**



**Vous allez bénéficier d'une prise en charge spécifique pour vous donner toutes les chances de réussite !**

**Opération ou pas ?** Le traitement chirurgical n'est pas indiqué pour tous les patients souffrant d'excès de poids.

**Si vous rentrez dans les critères d'une intervention chirurgicale, dans un établissement qui adhère au projet PACO, vous bénéficiez :**

**d'un parcours optimisé avant et après** l'intervention, dont certains actes seront exceptionnellement pris en charge pour vous : consultations (diététique, psychologie), activité physique adaptée, dosages vitaminiques,...

**d'un suivi prolongé** qui permet de réduire les risques principaux de la chirurgie :

- complications de l'intervention,
- reprise de poids,
- réintervention pour reprise de poids ou complications,
- déstabilisation psychologique.

**de la compétence** d'une équipe formée par des centres experts de la région : les Centres spécialisés en obésité (CSO).



CSO Ouest - CHU Marseille  
<http://fr.ap-hm.fr/site/cso-paca-ouest>  
CSO Est - CHU Nice  
<https://www.csopacaest.fr>

**Vous vous engagez à suivre un parcours personnalisé, qui vous soutiendra dans votre perte de poids.**

**Les établissements PACO mettront tout en œuvre pour favoriser la préparation et le suivi de l'opération, et comptent sur votre implication active.**

